

Montréal, le 13 décembre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Hydro-Québec Distribution et tous les demandeurs de statut d'intervenant

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029
Dossier R-4110-2019**

La présente fait suite à notre lettre du 6 courant, à celle de Sinopé ainsi qu'à celle du Distributeur du 10 décembre 2019.

Bien que le [délai demandé](#) par le Distributeur dans sa lettre du 10 décembre 2019 ne soit plus justifié en regard du fait [Sinopé](#) ne prévoit plus déposer de demande d'intervention, la Régie de l'énergie (la Régie) accorde au Distributeur un délai pour le dépôt de ses commentaires sur l'ensemble des demandes d'intervention, soit au plus tard le **lundi 16 décembre, à 16h**.

Compte tenu de ce délai, la date de dépôt des réponses des demandeurs de statut d'intervenant à ces commentaires est reportée à **12h, le 23 décembre 2019**.

Veuillez agréer, cher monsieur, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd